Agissons contre les violences faites aux femmes

En France, **les actes de violence contre les femmes** sont condamnés de plus en plus sévèrement. La parole se libère peu à peu donnant lieu à de fortes mobilisations et soutiens notamment sur les réseaux sociaux.



Après le succès du #MeToo lancé en 2017, qui encourage la prise de parole des femmes sur les sujets de viols et agressions sexuelles, le gouvernement lance une campagne #NeRienLaisserPasser, qui propose des solutions pour les victimes de violences et témoins.

En moyenne, le nombre de **femmes âgées de 18 à 75 ans** qui, au cours d'une année, sont **victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint**, est estimé à **213 000 femmes**.
L'auteur de ces violences est le mari, le concubin, le pacsé, le petit-ami, ancien ou actuel, cohabitant ou non.

- **7 femmes victimes sur 10** déclarent avoir subi des **faits répétés**

- **8 femmes victimes sur 10** déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Si vous subissez des violences conjugales, des menaces ou une forte pression psychologique, si vous subissez ou avez subi des violences sexuelles ou si vous avez connaissance d’une situation dans votre entourage ou votre voisinage, des solutions existent :

- Appelez le 17
- Appelez le 3919 (anonyme et gratuit)
- Envoyez un sms au 114
- Rendez-vous sur le site arretonslesviolences.gouv.fr

Parce que quand il s'agit de violences, il faut #NeRienLaisserPasser.

Liens utiles
arretonslesviolences.gouv.fr